

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 02810

Numéro SIREN : 340 105 618

Nom ou dénomination : FIDORG AUDIT Ile de France

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2018 sous le numéro de dépôt 30588

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 26-03-2018

N° DE DEPOT : 2018R030588

N° GESTION : 1987B02810

N° SIREN : 340105618

DENOMINATION : FIDORG AUDIT Ile de France

ADRESSE : 62 rue de la Chaussée d' Antin 75009 Paris

DATE D'ACTE : 21-02-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de directeur général

FIDORG AUDIT Ile de France

Société par Actions simplifiée
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Au capital de 100 000 €
Siège Social : 62 Rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS

RCS PARIS B 340 105 618

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 FEVRIER 2018

*L'an deux mil dix huit
Le vingt et un février
A onze heures*

Les associés de la Société par Actions Simplifiée «**FIDORG AUDIT Ile de France**» au capital de 100 000 €, divisé en 100 000 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale, dans les locaux de la SAS «**FIDORG NORMANDIE**» – 18 rue Claude Bloch à Caen, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric BATTEUR, en sa qualité de Président de la société.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Société COMPTAGESMA AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoquée, est

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 100 000 actions constituant le capital social de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 août 2017** et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions
- Démission du Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 août 2017**
- le rapport de gestion établi par le Président
- le rapport spécial du commissaire aux comptes
- le rapport général du commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion, puis du rapport général du commissaire aux comptes et de son rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 août 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 août 2017**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes de cet exercice font apparaître **un bénéfice de 38 621 €**, décide de l'affecter au compte « **Autres Réserves** ».

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices :

Exercice 31/08/2016 : 0 €
Exercice 31/08/2015 : 60 000 €
Exercice 31/08/2014 : 0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean Claude BARBE de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2018 et nomme en remplacement pour une durée indéterminée :

▪ **Monsieur Christophe BOULAY**

Né le 18/03/1978 à CHERBOURG (50)

Demeurant : 15 Rue de l'Amiral Giret – 14880 HERMANVILLE SUR MER

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

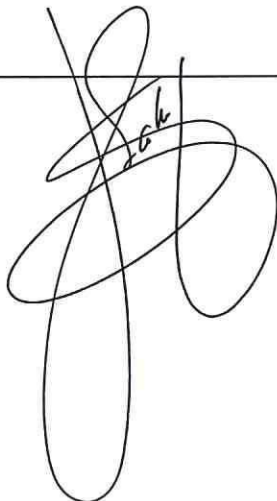
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Le Président :
Eric BATTEUR

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Bateur', written over a horizontal line.